



Municipalité de Saint-Anicet

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**Présenté à la séance ordinaire du
1 juin 2020**

Membres du conseil municipal

Monsieur Gino Moretti, maire
Madame Ginette Caza, conseillère district #1
Madame Heather L'Heureux, conseillère district #2
Monsieur Roger Carignan, conseiller district #3
Madame Sylvie Tourangeau, conseillère district #4
Monsieur François Boileau, conseiller district #5
Madame Johanne Leduc, conseillère district #6

Chères Anicetoises, chers Anicetois,

La Loi 122 abolit l'obligation du maire de faire un rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. En contrepartie, la Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Nous vous présentons :

 Faits saillants du rapport financier 2019

 Du rapport de l'auditeur indépendant

ÉTATS FINANCIERS

	Budget 2019	Réalisations 31 décembre 2019
REVENUS		
Fonctionnement	4 594 461	4 950 278
Investissement	184 933	16 248
	4 779 394	4 966 526
CHARGES	4 953 169	4 533 808
Excédent (déficit) de l'exercice	-173 775	432 718
Moins: revenus d'investissement	-184 933	-16 248
Excédent (déficit) de fonctionnement del'exercice avant conciliation à des fins fiscales	-358 708	416 470
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	583 525	598 080
Remboursement de la dette à long terme	-150 817	-146 357
Affectations:		
Activités d'investissement	-88 456	-347 203
Excédent (déficit) accumulé	14 456	45 205
Autres éléments de conciliation		
	358 708	149 725
Exécant (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	566 195

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 4 966 526 \$ alors que les charges s'élevaient à 4 533 808 \$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de 432 718 \$ avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de 566 195 \$.

À la fin de l'exercice financier 2019, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 904 428 \$. Au 31 décembre 2019, le capital disponible du fonds de roulement s'élevait à 200 000 \$ sur un total de 200 000 \$.

Les états financiers de l'exercice 2019 ont été audités par la firme Goudreau Poirier Inc., Société de comptables professionnels agréés et ont été déposés à une séance ordinaire du conseil municipal le 4 mai 2020. L'excédent de fonctionnement accumulé est de 1 648 748 \$. Des montants alloués pour des dépenses non exécutées durant l'année 2019 ont augmenté la réserve de la Municipalité.


Rapport de l'auditeur indépendant


De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.


Constatations découlant de l'audit


Dans son rapport pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2019, l'auditeur Goudreau Poirier Inc. a relevé les faiblesses suivantes dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière.


 Ils ont constaté que la Municipalité a utilisé des taux de taxes différents de ceux adoptés au règlement de taxation.

 Comme les mesures de contrôle mises en place par la Municipalité ne nous permettent pas de s'assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants, il n'a pas été possible de s'assurer de l'intégralité des revenus de droits sur les carrières et sablières inscrits aux livres de la Municipalité. Par conséquent, une réserve a donc été ajoutée au rapport de l'auditeur indépendant.

 Ils ont également constaté que la Municipalité ne procède pas à la consultation du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) avant l'octroi d'un contrat. Il est recommandé de mettre en place une procédure afin de s'assurer que le fournisseur sélectionné n'est pas écrit à ce registre et de conserver des traces de cette consultation.

 Ils ont constaté un retard dans la facturation des mutations et des modifications au rôle d'évaluation. Ils ont recommandé de mettre en place une procédure visant à nous assurer que les certificats de modifications au rôle incluant les droits de mutation sont facturés régulièrement.

 Ils ont constaté que la liste des contrats de plus de 25 000 \$ n'apparaît pas sur le site SEAO. Ils ont recommandé de mettre en œuvre des procédures afin de produire cette liste, et par la suite, en faire la mise à jour.

 Ils ont constaté qu'un contrat d'un montant supérieur à 100 000 \$ a été conclu sans qu'il n'y ait d'appel d'offres public.

RÉALISATIONS 2019

Je suis heureux de saisir cette occasion pour fournir « le rapport du maire » aux citoyens de Saint-Anicet concernant la situation financière au 31 décembre 2019. Au cours de la dernière année, le conseil a collaboré avec le personnel pour fournir aux résidents de Saint-Anicet les meilleurs services municipaux possible. L'année dernière a marqué l'achèvement de nos principaux projets. Mais nous ne pouvons et ne devons pas nous reposer. Maintenant plus que jamais, nous devons faire des choix stratégiques et travailler pour tracer la voie d'un avenir durable.

Saint-Anicet est connu comme une municipalité de choix - les gens choisissent de s'installer dans notre municipalité. Nous avons travaillé dur pour mériter cette réputation et nous sommes fiers d'avoir cette distinction.

Les résidents nous ont dit qu'ils souhaitaient que le niveau et la portée actuels des programmes et des services municipaux se poursuivent. Ils nous ont également dit qu'une augmentation minimale de la fiscalité serait acceptable si elle impliquait des investissements supplémentaires dans les domaines de l'entretien des routes, des parcs et des sentiers, de la modernisation des immobilisations et des loisirs.

À ce moment, j'aimerais remercier tous les résidents pour leur patience pendant la pandémie COVID-19 et pour leur participation active aux consignes et directives du gouvernement.

ORIENTATIONS 2020

Le conseil municipal entend poursuivre les événements actuels tout en maintenant un entretien adéquat des routes, des bâtiments municipaux, des services d'égout et d'incendie.

À titre d'une des plus grandes municipalités de la MRC du Haut Saint-Laurent, Saint-Anicet doit prendre sa place en se donnant ainsi la possibilité d'influencer significativement les décisions politiques. Notre esprit de commandement fort pour la Municipalité nous donne de l'influence et du pouvoir pour agir sur le plan régional et provincial.

La Municipalité s'engage à accomplir ses orientations pour l'année 2020.

La créativité doit prendre une plus grande place dans notre milieu municipal, si l'on veut atteindre nos orientations 2020. N'oubliez pas que la clé du succès : est notre passion pour la Municipalité de Saint-Anicet.

INFORMATIONS

La population de Saint-Anicet est de 2669 personnes selon la Gazette officielle du Québec pour l'année 2020. La Municipalité compte 2763 unités d'évaluation.

	2019	2020
Évaluation foncière imposable	552 332 200 \$	556 316 100 \$
Taux de taxe foncière générale	0,5069 \$/100 \$	0,5160 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	0,0192 \$/100 \$	0,0192 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	177,79 \$	182.37 \$

CONCLUSION

Le rapport financier du budget 2019 reflète la volonté de votre conseil municipal de poursuivre sa saine gestion des fonds publics en exerçant un contrôle rigoureux des dépenses avec l'argent que vous lui confiez.

En somme, il importe grandement, pour la Municipalité, de préserver une taxation parmi les plus basses, malgré le défi que cela comporte à chacun de nos budgets.

Je tiens à remercier tous nos directeurs, nos employés, nos partenaires ainsi que tous les membres du conseil municipal, pour votre soutien, votre engagement tout au long de l'année. Également merci aux citoyens qui nous font confiance et qui participent aussi au développement de Saint-Anicet.

Gino Moretti, maire